



**RÉGIE DE L'OFFICE DE  
SAINT GERVAIS**

Département de la Haute-Savoie  
Arrondissement de Bonneville  
Canton du Mont-Blanc

Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le

ID : 074-217402361-20260604-DELOT2026\_017-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA SEANCE DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA  
REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME  
DU 04 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six - le jeudi quatre juin à dix-huit heures et quarante et une minutes, le Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Office de Tourisme régulièrement convoqué le vingt-neuf mai s'est réuni au nombre prescrit par les statuts de la Régie en salle consulaire en Mairie de Saint-Gervais, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Président.

**Étaient présents :** Messieurs Jean-Marc PEILLEX, Didier JOSEPHE, Gabriel GRANDJACQUES, Rodolphe GOY, Mesdames Lucie PIGNARD, Barbara BOCHATEY, Monsieur Clément BERRUJEX, Mesdames Flavie MELENDEZ, Chloé BLONDEAU, Messieurs Philippe CHEVRAT, Renaud GUYON, Sébastien HENCHOZ, Madame Alizée NICOLETTA, Messieurs Olivier BEGAIN, Patrick BRUNCHER

**Était absente et avait donné pouvoir :**

Madame Maud DURAND à Monsieur Olivier BEGAIN

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance.

Madame Flavie MELENDEZ ayant été désignée pour remplir ces fonctions à l'UNANIMITE, les a acceptées.

**N°2026/017**

**CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME  
FESTIVAL D'HIVER GAUTIER CAPUCON 2027 – DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DU MONT-BLANC, DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA  
HAUTE-SAVOIE ET DU CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE ALPES - AVIS DU CONSEIL  
D'EXPLOITATION**

Nombre de membres

En exercice : 16

Quorum : 9

Présents : 15

Pouvoir : 1

Votants : 16

Délibération télétransmise le : 10/06/2026

Mise en ligne du 10/06/2026 au 10/08/2026

Délibération exécutoire le : 10/06/2026

**FESTIVAL D'HIVER GAUTIER CAPUÇON 2027**  
**DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DU**  
**MONT-BLANC, DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAVOIE ET DU CONSEIL**  
**REGIONAL AUVERGNE RHONE ALPES**  
**AVIS DU CONSEIL D'EXPLOITATION**

**Rapporteur** : Monsieur le Président

Le Festival d'Hiver Gautier Capuçon reviendra à Saint-Gervais en 2027 pour une nouvelle édition, à la date du 16/17/18 février 2027.

Porté par la fondation du violoncelliste Gautier Capuçon, artiste de renommée internationale, cet événement propose une programmation musicale ambitieuse associant concerts, master classe et rencontres accessibles au plus grand nombre.

Fort de 3 éditions passées, avec un succès grandissant à chaque reconduction (+ de 600 entrées au total des 3 soirées lors de l'édition 2026) cet événement affirme la volonté de développer une offre culturelle de qualité en montagne et de renforcer son attractivité touristique en période hivernale.

Le Festival d'Hiver Gautier Capuçon participe pleinement au rayonnement culturel de la destination et favorise l'accès à la musique classique pour tous les publics grâce à des tarifs raisonnables. Afin de développer et promouvoir cet événement, il est prévu d'intégrer dans le plan de financement les participations susceptibles d'être attribuées par la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc, le Conseil départemental de la Haute-Savoie et le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes.

Afin de pouvoir effectuer les démarches nécessaires auprès de ses partenaires, il est proposé au Conseil d'Exploitation :

- **DE DONNER** un avis sur la demande d'attribution d'une subvention la plus élevée possible pour le Festival d'Hiver Gautier Capuçon 2027 auprès de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc, du Conseil départemental de la Haute-Savoie et du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes.


La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

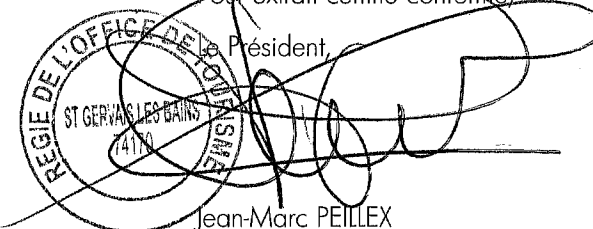
**Le Conseil d'Exploitation, Monsieur le Président entendu, et après en avoir délibéré, DONNE à l'UNANIMITE UN AVIS FAVORABLE sur les demandes de subvention à effectuer.**

Fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus,

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme.

Secrétaire de séance,  
  
Flavie MELENDEZ

Président,  
  
Jean-Marc PEILLEX